

Mlle Carney: Madame le Président, je citais mot pour mot un extrait du communiqué émis par le ministre à l'époque.

LA SUBVENTION DE RECHERCHE CONSENTIE À LA SOCIÉTÉ

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en décembre dernier, Nabu a reçu du ministère de l'Industrie et du Commerce une subvention de 8.9 millions de dollars pour la recherche. Étant donné qu'on annonçait récemment le licenciement d'employés du secteur manufacturier au Canada, le gouvernement a-t-il reçu des garanties d'emplois en retour de cet argent? Le gouvernement contrôle-t-il les activités des sociétés qui reçoivent l'argent des contribuables? Ou a-t-il une fois de plus jeté son argent par les fenêtres?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il vaudrait mieux poser cette question au ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Stevens: Il n'est pas ici.

M. Gray: Toutefois, je suis certain qu'un contrôle est exercé sur les subventions en question et le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait en donner les détails.

* * *

LES BANQUES

LA HAUSSE DES PROFITS DES BANQUES À CHARTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui est au courant des difficultés que rencontrent les Canadiens moyens actuellement. Les chefs de petites entreprises cherchent uniquement en ce moment à rester solvables. En début de semaine, le ministre des Finances a accusé les travailleurs de réclamer des augmentations de salaires supérieures à 5 p. 100.

Je tiens à rappeler au vice-premier ministre que le chef du gouvernement a publiquement demandé aux banques il y a quelque temps de faire leur part. Nous apprenons aujourd'hui, madame le Président, que les profits des banques ont augmenté de 40 p. 100. Il est à craindre que cette année, ils ne dépassent ceux de 1981. Je voudrais que le ministre nous dise s'il estime que les banques font leur part dans le programme de relance et s'il ne trouve pas qu'une augmentation de 40 p. 100 de leur profits par rapport à l'an dernier n'est pas quelque peu excessive.

● (1425)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je tiens tout d'abord à préciser au député que j'ai attiré l'attention du public sur une convention collective en particulier signée en Nouvelle-Écosse. Je ne parlais pas de l'ensemble des travailleurs, mais de la direction et des travailleurs de l'entreprise où un contrat de 4 ans a été signé qui prévoit une augmentation supérieure à 11.5 p. 100, ce qui est beaucoup trop compte tenu de la conjoncture actuelle. Il faut tenir compte de la concurrence à laquelle la Nouvelle-Écosse est confrontée sur le plan national, ainsi qu'à la concurrence exercée par les États-Unis, pays où dans bien des entreprises, les augmentations de salaires sont nettement inférieures à 5 p.

Questions orales

100. Si nous voulons rester concurrentiels et assurer l'essor de notre économie tout en créant des emplois, nous devons être encore plus concurrentiels. C'est une condition sine qua non.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le député parle des banques et se prête au petit jeu de chiffres dont j'ai parlé lors d'une récente allocution. Il sait fort bien que si une entreprise enregistre des bénéfices inférieurs en 1982, par rapport disons de 50 p. 100 à ceux de 1981, même si cette année les profits doublent, nous nous retrouvons au même point qu'en 1981. Le député se sert des chiffres avec ruse. Nous avons besoin de ces bénéfices accrus, car ils représentent davantage d'investissements et davantage d'emplois pour les travailleurs canadiens. C'est une nécessité si nous . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Riis: Madame le Président, puisque nous parlons de bénéfices, notre parti préfère que ce soit les petites entreprises et non les banques à charte qui réalisent des bénéfices. En voulant induire la Chambre en erreur, très certainement par inadvertance, le ministre des Finances a oublié de préciser qu'au cours des six derniers mois, les bénéfices des principales banques à charte ont dépassé de près d'un milliard le montant des bénéfices réalisés l'année dernière. Il est donc un peu simpliste de dire que ces bénéfices sont insignifiants.

LES SOMMES EXIGÉES POUR LA RENÉGOCIATION DES HYPOTHÈQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Les députés le savent, madame le Président, des propriétaires canadiens par milliers cherchent par tous les moyens à renégocier leur hypothèque. Nombreux sont ceux à qui on demande de verser \$5,000 . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je prie le député qui pose la question d'être bref.

M. Riis: Madame le Président, je cherchais simplement à régler ma conduite sur celle du ministre. Cependant, puisque vous me le demandez, je serai bref.

Étant donné que les institutions financières adoptent les attitudes les plus diverses à l'égard de leurs clients qui voudraient renégocier leur hypothèque, le ministre des Finances pourrait-il intervenir et s'entretenir avec la direction de ces institutions financières afin d'uniformiser si possible les sommes que doivent payer les clients qui souhaitent profiter eux aussi de la baisse des taux d'intérêts?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà pris des mesures à cet égard. J'ai déjà communiqué à tous les députés, y compris celui qui a posé la question, la liste des directeurs des différentes institutions financières, qu'il s'agisse de banques, de sociétés fiduciaires ou de sociétés de prêt, à qui nous devons nous adresser lorsque nos commettants nous présentent des plaintes à ce sujet. J'en ai également touché un mot au surintendant des banques et à quelques présidents de banque que j'ai rencontrés ces dernières semaines. Voilà les mesures que j'ai prises.